

vous l'avez fait tandis qu'il a eu le bonheur trop court de vous posséder... »

Pour ramener la paix dans le Canada, et lui faire oublier le régime Haldimand, si odieux à Mgr Briand et à tous les Canadiens français, la Cour de Londres ne crut pouvoir mieux faire que de lui renvoyer Carleton lui-même, comme avait fait autrefois la Cour de France, lorsqu'elle avait nommé une seconde fois Frontenac à la tête de la colonie, pour réparer les bévues et les fautes de De la Barre et de Denouville. Carleton revint donc à Québec en 1786 prendre une deuxième fois les rênes du gouvernement de la province. Il y revint avec le titre de Lord Dorchester, mais aussi avec le prestige d'un homme dont on a besoin et qui s'impose dans les circonstances exceptionnellement importantes : c'est Carleton qui devait faire passer les Canadiens du régime de l'Acte de Québec à celui de l'Acte constitutionnel de 1791 : c'est le premier gouverneur anglais qui devait entendre du haut de la tribune politique la voix de nos anciens patriotes. Ces bons patriotes, dont le souvenir nous est cher, dont la parole fait encore vibrer nos cœurs, s'étaient bien trouvés de l'Acte de Québec, et pour la plupart n'avaient rien fait pour demander un changement ; mais ils allaient prouver aux Anglais qu'ils étaient capables de leur tenir tête dans une Assemblée législative qu'on leur avait presque imposée.

Carleton reprend donc une seconde fois le gouvernement du pays, à la grande satisfaction de tous les Canadiens. Il y revient avec cette bonhomie, avec cet air sincère, avec ce franc-parler qui lui était si naturel, et qui lui donnait tant de ressemblance avec notre Frontenac. Quand on lit sa correspondance avec les différents secrétaires d'Etat, avec Shelburne, avec Hillsborough, avec Lord Germaine, on ne peut s'empêcher d'admirer ce franc-parler, qui lui causa plus d'un ennui, mais qui l'honore dans l'histoire. Voyez-le, par exemple, du siège du gouvernement où on l'a placé, et où il saisit les choses de près, exposer à Shelburne le régime odieux sous lequel vivaient les Canadiens avant l'Acte de Québec : aujourd'hui encore, ses paroles ne manquent pas d'actualité :

« Pour concevoir, dit-il, l'état vrai du peuple de cette province, pour ce qui regarde les lois et l'administration de la justice, et ce